



syndicat c g t de l'institut national de la recherche agronomique

INRA — Porte de Saint-Cyr — RN 10 — 78210 SAINT-CYR L'ÉCOLE
Téléphone : 01.39.53.56.56 - Fax : 01.39.02.14.50 - E-mail : cgt@inra.fr - CCP Paris 13451- 49Z
Adresse intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> - Adresse internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

N. Réf. : 05-46 JO/MF/BM

A l'attention de :

Objet : **Situation d'agents
Assistants-Ingénieurs
des EPST**

A M. Christian Jacob,
Ministre de la Fonction Publique
72, rue de Varenne
75007 PARIS

St-Cyr l'Ecole, le 14 juin 2005.

Monsieur le Ministre,

Nous souhaiterions attirer votre attention sur les **effets de la loi DURAFOUR concernant les catégories d'Assistant Ingénieur des EPST** de l'INRA, du CNRS et de l'INSERM.

En application des nouvelles modifications relatives au décret du 30 décembre 1983, des mesures rétroactives ont été prévues pour corriger les inégalités dues à la mise en oeuvre du protocole dit « DURAFOUR ». Ces inégalités concernent les assistants ingénieurs dont le reclassement à partir du corps des techniciens ou secrétaires était prévu rétroactivement à compter du 1er août 1994 mais exclut du dispositif des assistants ingénieurs promus entre janvier 1986 et juillet 1994.

A l'INRA plus de 200 personnes sont concernées et force est de constater que **le principe d'égalité de traitement n'est pas respecté**. En effet se retrouvent en situation défavorable les assistants ingénieurs promus entre le 1er janvier 1986 et le 31 juillet 1994 ; ceux promus après bénéficiant de « l'avancement décret 2002 » qui leur attribue des échelons supérieurs.

Ainsi pour une même catégorie d'agents, certains se sont retrouvés classés à des échelons inférieurs à ceux de leurs collègues ayant bénéficié d'avancement à des dates nettement postérieures, ce qui de plus limite d'éventuelles promotions ultérieures.

Nous nous sommes déjà adressés plusieurs fois à la Direction Générale de notre organisme ; et devant la fin de non recevoir de celle-ci, notre syndicat a pris la décision d'aider les personnels concernés en demandant conseil, à ses frais, auprès d'un cabinet d'avocats, spécialiste en droit public, et en mobilisant les 224 agents concernés à l'INRA.

Deux vices de formes ont été relevés ce qui permet aux agents de déposer un recours individuel devant le tribunal administratif compétent.

Début 2005, interpellée dans le cadre de cette procédure, notre Direction a demandé un délai de 2 mois afin de préparer une réponse. Durant ces 2 mois, notre Direction a mobilisé ses services pour élaborer un argumentaire visant à aider les tribunaux administratifs à rejeter la requête des personnels. Le personnel en a été abasourdi....

M. Pierre Cohen, député de Haute Garonne, sensible à notre démarche, s'était adressé à M. Pierre Dutreil, alors Ministre de la Fonction Publique. La réponse du Ministre à M. le Député nous avait laissé espérer une intervention de sa part. **Dans son courrier du 13 janvier 2005, M. Dutreil indiquait en effet à M. Cohen qu'il transmettait notre dossier à la direction générale de l'administration et de la fonction publique afin qu'il soit procédé à un examen approfondi de notre requête.**

Le 15 février 2005, nous avons adressé un courrier à M. Dutreil, pour le remercier de sa réponse favorable à M. Le Député et pour lui demander de bien vouloir nous rencontrer afin que nous puissions lui exposer plus en détail notre requête. Il ne nous a jamais répondu....

Cette situation d'attente, de non réponse, est mal vécue par les agents concernés, elle devient insupportable : ces agents de l'Etat - qui relèvent donc du principe de l'égalité de traitement – sont pénalisés.

Monsieur le Ministre, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir accéder à la demande que nous avons faite à votre prédécesseur : celle de nous recevoir. Nous souhaiterions être enfin reçus, entendus et être informés des mesures qui pourraient être prises afin de pallier à cette situation injustement subie par nos collègues.

En vous remerciant par avance de votre future réponse à notre courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos salutations distinguées.

P/o le Syndicat National CGT de l'INRA
Bérangère MEULIN,
Secrétariat Administratif.

PJ :

- lettre du Député de Haute Garonne, M. Cohen, à M. Dutreil
- réponse de M. Dutreil à M. Cohen
- notre lettre à M. Dutreil : *restée sans réponse*
- notre dernière lettre à la Direction de notre organisme : *restée sans réponse*